

D2025-207

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

autorite-transports.fr 1/7

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration						
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL					
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL					
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)					
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris					
Liaison déclarée						
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017- xxx) et les modifications apportées :	1ere demande					
 Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré 	Non					
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	Non					
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%	Non					
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Non					
Origine² de la liaison	Chalon-sur-Saône (Bus Station)					
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format	Gare Routière Avenue Georges Pompidou 71100 Chalon-sur- Saône					
décimal)	Latitude 46.780992 - Longitude 4.844335					
Destination³ de la liaison	Villefranche-sur-Saône (Nord)					
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format	Parking de Covoiturage - Péage de Villefranche Nord - A6 - Sortie N°31.1 95 Route des Frênes 69400 Arnas					
décimal)	Latitude 46.021096 - Longitude 4.721783					

autorite-transports.fr 2/7

ltinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :	1 Itinéraire Chalon-sur-Saône (Bus Station) - Villefranche-sur- Saône (Nord)
Temps de parcours (en heures et minutes)	01h25	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :	2 Fréquence Hebdomadaire Chalon-sur-Saône (Bus Station) - Villefranche-sur-Saône (Nord)

autorite-transports.fr 3/7

Itinéraire Chalon-sur-Saône (Bus Station) - Villefranche-sur-Saône (Nord)



autorite-transports.fr 6/7

Pièce Jointe N° 2:

Fréquence Hebdomadaire Chalon-sur-Saône (Bus Station) - Villefranche-sur-Saône (Nord)

Fréquence Hebdomadaire Chalon-sur-Saône (Bus Station) - Villefranche-sur-Saône (Nord)

	Dépa	rts de	Départs de	
Jour/Itinéraire	Chalon-sur-Saône (Bus Station) - Villefranche-sur-Saône (Nord)		Villefranche-sur-Saône (Nord) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi			02:50	04:15
Mardi				
Mercredi				
Jeudi	04:30	05:55		
Vendredi	04:30	05:55	02:50	04:15
Samedi	04:30	05:55	02:50	04:15
Dimanche	04:30	05:55	02:50	04:15
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 8
Nombre de semaine : 52

autorite-transports.fr 7/7